



INFORMATIONS VERNIER

Le personnel communal

Avec désormais plus de 200 collaborateurs, la commune de Vernier s'est finalement dotée d'un responsable des ressources humaines. Il s'agit en l'occurrence d'une jeune femme de 29 ans,

Nathalie Ruffieux. Elle a pris ses fonctions le 1er janvier. Aidée de Patrick Ruettimann, elle ne risque pas de chômer. Elle s'est déjà attelée à l'engagement d'une dizaine de collaborateurs.



Sommaire

Le thème

3 Le personnel communal

Au 31 décembre 2001, la commune comptait très précisément 200 personnes, dont 38,5% sont des femmes. Autre chiffre intéressant : 36% des fonctionnaires bénéficient d'un temps de travail partiel.

Nouvelles communales

- 6 Tennis de Vernier et Aire
- 8 Conseil municipal, séance du 18 décembre 2001
- 9 La première citoyenne du pays fêtée à Vernier
- 11 Nouveautés dans les bibliothèques communales

- 13 Exposition sur la récupération à Balexert
- 15 Impôts 2001 : deux permanences à votre disposition

Infos-quartier

- 22 AIVV : C'est un cocktail...

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 306 06 30

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 9, tél. 306 07 60,
fax 306 07 61

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV),
Via Monnet 3,

tél. 306 07 00, fax 306 07 01

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 306 43 11

Service de la petite enfance

Rue du Village 1, tél. 306 06 80

Service des sports

Secrétariat, tél. 306 07 70, le matin
Route du Bois-des-Frères 30.

Tennis de Vernier

Via Monnet, tél. 341 18 92.

Tennis d'Aire

Ch. des Lézards, tél. 796 21 98.

Piscine du Lignon

Rte du Bois-des-Frères 30,
tél. 796 62 96.
Bassin couvert jusqu'au 10 mai 2002.
lu 11h-13h30/16h30-20h30,
ma-je-ve 9h30-13h30/16h30-20h30,
me 9h30-20h30, sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 55

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20
SOS Médecins, tél. 748 49 50
SOS infirmières, tél. 420 24 64

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11
Hôpital de la Tour, tél. 719 6111
urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00. 8h-12h, 14h-18h.
Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 70,
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-
Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.
Mercredi : local de quartier, 8, av. des
Libellules.

Vendredi : centre de quartier des
Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité
Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier
Tél. 306 06 20 - Fax 306 06 21
e-mail : m.mex@vernier.ch

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier
offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 11 mars
Délai rédactionnel 18 février 2002

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Le personnel communal

C'est au courant de l'automne 2001 que le Conseil administratif a décidé de repenser l'organisation des fonctions relatives à la gestion du personnel. Cela devenait une réelle nécessité suite à la municipalisation des institutions de la petite enfance qui a provoqué un bond du nombre total de collaboratrices et collaborateurs communaux.

Au 31 décembre 2001, la commune comptait très précisément 200 personnes, dont 38,5% de femmes. Autre chiffre intéressant : 36% des fonctionnaires bénéficient d'un temps de travail partiel. Il s'agit essentiellement de femmes, à raison de 91,7%. C'est la conséquence directe de la prise en compte du personnel de la petite enfance qui travaille généralement à temps partiel.

Création d'un service

La solution choisie par nos autorités a été la création d'un service du personnel, placé sous la responsabilité du Secrétaire général Patrick Leuba. En parallèle à cela, une fonction de responsable des ressources humaines a été mise sur pied. Pour cette nouvelle

fonction, la commune a engagé Nathalie Ruffieux. Licenciée en psychologie, Mme Ruffieux avait tout d'abord effectué un stage de neuf mois pendant ses études au sein des Ressources Humaines chez Givaudan où elle s'est plutôt occupée de la formation et de l'évaluation des performances. Puis, une fois sa licence en poche, elle a été engagée chez Charmilles Technologies en tant qu'assistante aux Ressources Humaines où elle restée pendant un an et demi, avant son engagement à la Mairie.

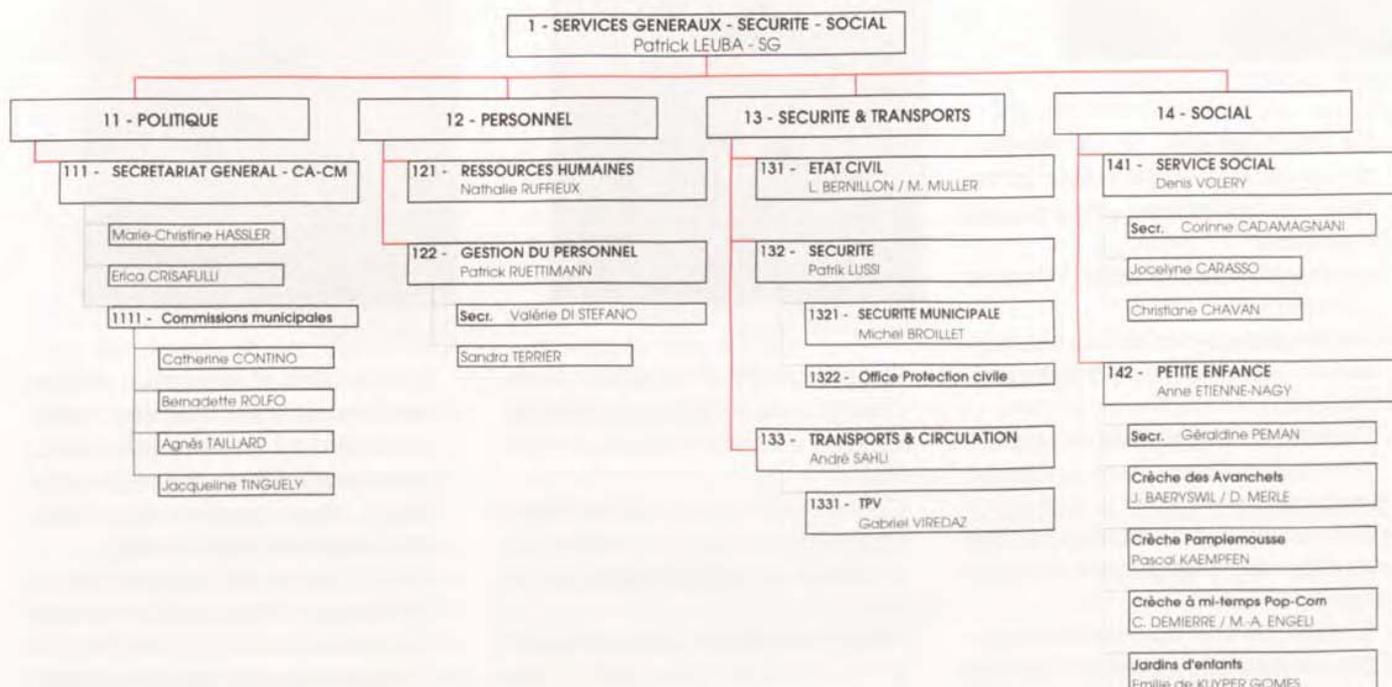


Nathalie Ruffieux

Ses premières tâches sont les suivantes :

- l'engagement de nouveaux fonctionnaires, une dizaine. Il s'agit de postes qui étaient déjà inscrits au budget 2002. Il s'agit pour elle de définir les postes avec les responsables de service. Mais pour les postes en question, cela avait déjà été fait. « Je suis là aussi pour conseiller les responsables de services. Par exemple, pour ne pas chercher le mouton à cinq pattes, pour éviter d'engager des gens surqualifiés, explique la jeune femme. Quand je reçois les dossiers, j'effectue un premier tri, avant de transmettre les autres au responsable de service qui décide ensuite de recevoir un certain nombre de candidats ».
- Avec Patrick Leuba et Anne Etienne-Nagy, responsable du service de la petite enfance, elle essaye d'établir une procédure claire pour traiter des demandes de formation. Ces demandes proviennent pour l'essentiel du secteur de la petite enfance. Dans les autres services, les besoins sont plus ponctuels. « Le but est de centraliser les informations et de définir le processus de décision en fonction du prix du cours, de l'intérêt du

SERVICES GENERAUX - SECURITE - SOCIAL



cours pour la personne, etc. »

- Nathalie Ruffieux est aussi en plein dans l'évaluation et la description des nouveaux postes. Le but est de réduire des descriptions de fonction, car actuellement il y en a quasiment une par personne ! La responsable des ressources humaines a débuté par les nouveaux postes. Elle se penchera sur l'existant progressivement.
- Enfin, last but not least, elle est aussi là pour écouter, voire conseiller, les employés. Par exemple, si une personne est en conflit avec un collègue, elle cherchera à trouver des solutions, tout en restant en contact avec le ou la responsable du service.

Gestion administrative

En ce qui concerne la gestion plus administrative du personnel, que cela soit l'établissement et le versement des salaires ou la gestion des cas d'assurances ainsi que des charges sociales, elle a été confiée à Patrick Ruettimann.

Cette tâche s'ajoute à celles que remplit ce dernier d'ores et déjà, soit les relations économiques et la direction du service finances & comptabilité. Pour soutenir ce duo, le Conseil administratif a engagé à partir du 1er février 2002, une secrétaire au service du personnel, Valérie Di Stefano.

Cette réorganisation aura aussi permis de décharger le Secrétaire général adjoint, Jean-Claude Stevan, des



Patrick Ruettimann

tâches touchant au personnel. Il pourra ainsi s'axer sur les finances communales, sur la gestion de la qualité et sur le contrôle financier, tant au niveau associatif qu'au niveau interne.

S.G.

MISSIONS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE VERNIER

SECRETAIRES GENERAUX

Secrétaire général



Patrick Leuba

- Direction générale de l'administration municipale (organisation générale, gestion et suivi des grands dossiers).
- Aide de commandement du Conseil administratif.
- Tenue des procès verbaux et gestion du secrétariat du Conseil administratif.
- Coordination et gestion des tâches liées au fonctionnement du Conseil municipal.
- Coordination et contrôle de l'aspect juridique des engagements communaux.
- En tant que chef du personnel, gestion et suivi des grands dossiers relatifs au personnel et supervision

des responsables de service.

- Supervision et coordination des services généraux (secrétariat général, service du personnel), des services de sécurité (état civil, sécurité municipale, protection civile, incendie et secours, militaire) et des services sociaux (service social communal, petite enfance).

Secrétaire général adjoint administratif



Jean-Claude Stevan

- Responsabilité de la gestion financière et comptable de la commune.
- Gestion de l'informatique communale.
- Coordination et gestion générale des approvisionnements en matériel bureautique et en fournitures de bureau.
- Responsabilité de la mise en oeuvre et du respect des démarches qualité au sein de l'administration

municipale.

- Supervision et coordination des services administratifs (réception, service financier, service informatique), des services d'information (service de l'information, relations économiques) et des services culturels et de loisirs (service culturel, service des bibliothèques et service des sports).

Secrétaire général adjoint technique



Andrea Fossati

- Coordination et réalisation de l'ensemble des tâches relatives à l'aménagement du territoire (plan directeur, modifications des régimes de zones, plans localisés de quartier, autorisations de construire).
- Coordination et réalisation de l'ensemble des tâches concernant l'environnement (protection de l'environnement, assainissement des eaux, traitement des déchets).

Le personnel communal

- Gestion et coordination des travaux de génie civil (routes, ouvrages, etc)
- Gestion et coordination des travaux du parc immobilier et des infrastructures communales (entretien des bâtiments et des installations, initialisation des projets de nouvelles constructions).
- Gestion des affaires domaniales de la commune (cadastre, registre foncier).
- Supervision et coordination de l'ensemble des services techniques (service des bâtiments, énergies et télécommunications, locations et conciergerie, service de la voirie, service des espaces verts, service des équipements et service de la récupération).

SERVICES COMMUNAUX

Service du personnel

- Gérer l'ensemble du personnel communal.
- Mettre en place des outils de planification et de gestion des ressources humaines dans l'administration municipale.

Etat civil

- Offrir à la population de la commune des prestations d'état civil dans les grands moments de vie (naissance, mariage, décès).
- Délivrer des actes divers.
- Assurer la gestion administrative des cimetières.

Sécurité municipale

- Faire respecter, sur le territoire communal, les lois et règlements fédéraux, cantonaux et communaux, dans les limites des compétences données par le règlement cantonal sur les agents de sécurité municipaux.
- Délivrer les cartes d'identité fédérales.
- Procéder à la notification des commandements de payer.
- Coordonner et superviser l'exécution de la politique de sécurité du Conseil administratif en cas de sinistres, en collaboration avec la protection civile et la compagnie de pompiers volontaires.

Transports et circulation

- Coordonner au niveau communal l'ensemble des problèmes liés aux transports et à la circulation.
- Elaborer un plan directeur communal des transports et de la circulation et veiller à son application.
- Offrir à la population des transports publics communaux.

Service social

- Offrir à la population communale des services d'aide en matière sociale ou financière.
- Coordonner les réseaux d'action sociale situés sur la commune.
- Assurer le lien entre les autorités et les associations communales.
- Appliquer sur la commune de Vernier les directives de politique sociale et humanitaire décidées par les autorités politiques.

Service de la petite enfance

- Oeuvrer à l'élaboration d'une véritable politique de la petite enfance et conseiller le Conseil administratif sur les besoins en places d'accueil et sur les modes de garde.
- Coordonner et superviser l'activité des institutions municipalisées de la petite enfance.
- Collaborer avec les autres institutions de la petite enfance de la commune.

Administration et réception

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers.
- Assurer le service du courrier entrant et sortant.
- Gérer l'occupation des salles de la mairie.
- Gérer les stocks de fournitures du bureau et assurer l'approvisionnement des différents services de l'administration municipale.

Service financier

- Gérer l'ensemble des tâches comptables et financières de la commune de Vernier.

Service informatique

- Concevoir, administrer, exploiter et maintenir le réseau informatique de la commune.
- Acquérir, intégrer et maintenir le

matériel et les logiciels informatiques.

- Assister, former et conseiller les utilisateurs.

Service de l'information

- Coordonner et assurer la maintenance des informations relatives à la commune dans différents media.
- Assurer la parution du journal communal Informations Vernier.

Relations économiques

- Assurer le lien entre les autorités et les entreprises communales.

Service culturel

- Planifier et organiser des spectacles, des expositions et des manifestations culturelles.
- Planifier et organiser les manifestations officielles.

Service des bibliothèques

- Assurer à la population de la commune l'accès à la culture par le biais de la lecture et de la mise à disposition de tous supports documentaires.
- Gérer les bibliothèques communales.

Service des sports

- Développer la pratique du sport par la population par la mise à disposition d'installations sportives communales.
- Assurer le bon fonctionnement des installations sportives communales
- Assurer le lien entre les autorités et les associations sportives communales.

Service des bâtiments

- Etudier, surveiller et garantir la pérennité du parc immobilier de la commune.
- Elaborer et réaliser les projets de constructions nouvelles.
- Gérer la fourniture et le stockage de mobilier administratif et scolaire.

Energies et télécommunications

- Assurer le fonctionnement, l'entretien, le dépannage, la surveillance et la gestion des installations techniques CVSE.
- Etudier les besoins réels en équipements CVSE des bâtiments et des

Le personnel communal

installations dans l'optique d'une gestion économique et écologique des énergies.

- Assurer le fonctionnement, l'entretien, le dépannage, la surveillance et la gestion des installations et du matériel de télécommunications.

Locations et conciergerie

- Gérer la location et l'attribution des locaux communaux.
- Gérer les baux des bâtiments, des locaux et des emplacements communaux.
- Procéder à la gestion administrative des concierges des bâtiments communaux.

Service de la voirie

- Assurer l'entretien du réseau routier communal, des places publiques et autres ouvrages.
- Assurer la gestion et l'entretien des cimetières communaux et procéder aux enterrements et aux exhumations.

Service des espaces verts

- Planifier et organiser l'embellissement floral de la commune.
- Assurer la conception, la réalisation et l'entretien de tous les emplacements verts de la commune, ainsi que des préaux d'école et des places de jeux.

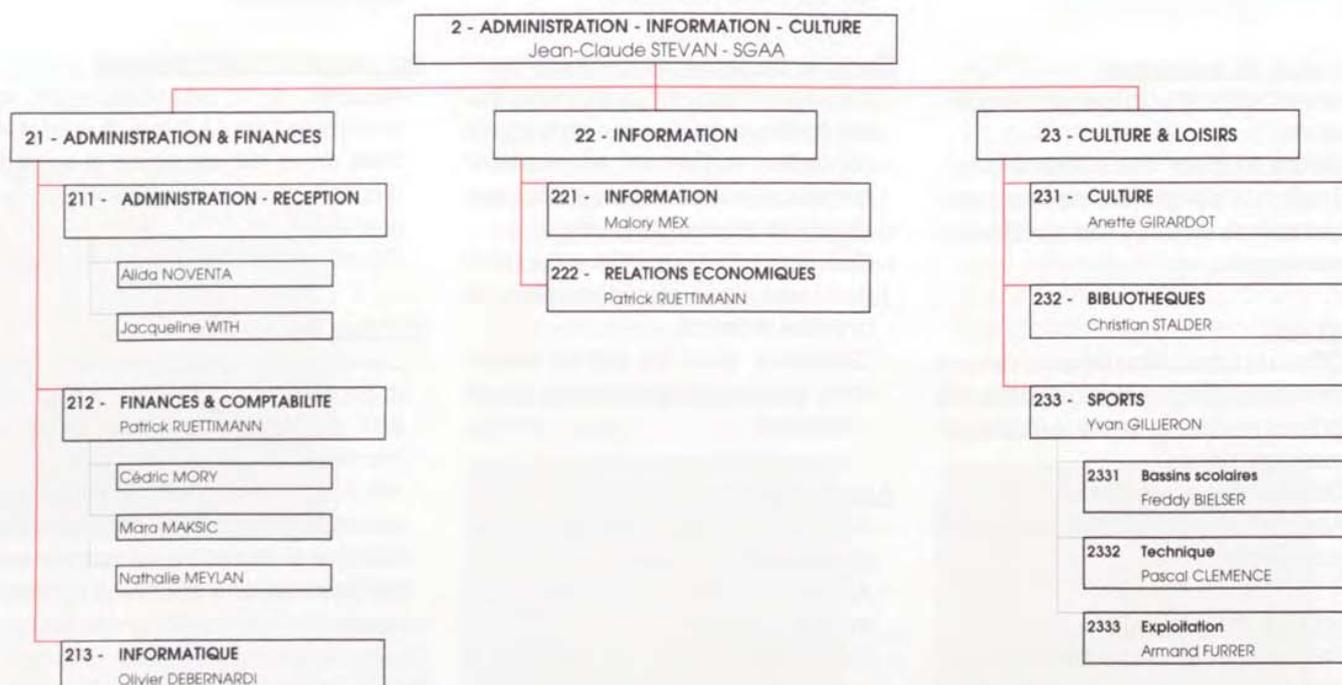
Services des équipements

- Gérer l'entretien général du matériel, des véhicules, du mobilier et des installations de la commune.
- Offrir à l'ensemble des services communaux des prestations de fournitures de marchandises, de consommables ou d'entretien.

Service de la récupération

- Mettre en place la politique de gestion des déchets du Conseil administratif par l'incitation et l'information.
- Coordonner la gestion des déchets sur le territoire communal.

ADMINISTRATION - INFORMATION - CULTURE



TENNIS D'AIRE - ECOLE DE BADMINTON (de 9 à 18 ans)

2^{ème} période : le 13 mars au 19 juin 2002

PRIX : Fr. 56.— / enfant/ période
(paiement au comptant à l'inscription)

Inscriptions : depuis le 25 février 2002

Les cours n'auront pas lieu
pendant les vacances scolaires et jours fériés

Renseignements :
Tennis d'Aire, tél. 796.21.98

TENNIS de Vernier et d'Aïre

Tarifs et conditions HIVER 2001 (27.10.2001 - 29.03.2002)

	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													
Samedi													
Dimanche													

Heures creuses
 Heures pleines

TENNIS	Cours couverts		Cours extérieurs
	Pas chauffés	Tempérés	
Location 1 hre/court			
Tarif normal	13.—	20.—	8.—
Tarif réduit	8.—	15.—	6.—
Abonnement 11 x 1hre/court			
Tarif normal	130.—	200.—	80.—
Tarif réduit	80.—	150.—	60.—
Abonnement 1 hre fixe/sem/court			
Tarif heure pleine	260.—	360.—	
Tarif heure creuse	210.—	310.—	

BADMINTON	Cours couverts	
	Pas chauffés	Tempérés
Location 1 heure/court		
Tarif normal	10.—	12.—
Tarif réduit	8.—	10.—
Abonnement 11 x 1hre/court		
Tarif normal	100.—	120.—
Tarif réduit	80.—	100.—
Abonnement 1 hre fixe/sem/court		
Tarif heure pleine	200.—	250.—
Tarif heure creuse	170.—	220.—

TVA 7.6% incluse

Tarif réduit : enfants, adolescents jusqu'à 18 ans, AVS-AI, apprentis, étudiants.
(Les chômeurs bénéficient du tarif réduit uniquement sur les locations à l'heure).

Pour tous renseignements et/ou inscriptions :

- Service des sports ☎ 022 / 306.07.70 lu-ve 7h30-11h45
- Tennis de Vernier ☎ 022 / 341.18.92 tous les jours 9h-22h
- Tennis d'Aïre ☎ 022 / 796.21.98 tous les jours 9h-22h

FACIL'IMPÔTS

Diego SUTER
Av. de Châtelaine 1-5
(bât. Tavarò)

022 344 26 40

facilimpots@befree.ch

Votre déclaration sur rdv,
du lundi au samedi, 9h-21h.
à votre domicile ou
au bureau dès **75.-**



La séance publique est ouverte à 20h30 par la présidente Chantal Longchamp. Le secrétaire du Conseil municipal, Yves Magnin (PDC), s'oppose à l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. Il affirme ne plus reconnaître ses corrections. Il reçoit le soutien d'une majorité de l'assistance. L'adoption du PV de la séance du 20 novembre dernier n'est pas acceptée. L'annonce est faite de la démission de l'élu socialiste Apothéloz qui va siéger au Grand Conseil, et de son collègue Poncioni.

Mme Nelly Buntschu, Maire, communique les informations suivantes : à fin novembre, Vernier comptait 29777 habitants. Le nombre de chômeurs progresse avec un accroissement de 13 personnes, pour s'établir à 660.

Le Conseil administratif a procédé aux engagements de deux nouveaux agents de sécurité municipale: Nicole Ruegger et Laurent Ballesto. Il a donné son accord à la mise à disposition, sous la forme d'un droit de superficie, de la parcelle communale 3806, située au chemin de Grenet, en faveur de la société Dupasquier & Cie SA, active dans le domaine de l'importation et le commerce en gros de denrées alimentaires.

Enfin, une lettre a été envoyée au Président du Département de l'aménagement pour s'étonner de la confusion qui règne au sein de son département quant au cadastre du bruit de l'aéroport et pour lui demander de venir informer le Conseil municipal de sa politique d'aménagement dans la commune.

Personnes handicapées

La quasi totalité des élus (2 abstentions PDC) a voté l'ouverture d'un crédit de 50 000 francs destiné à établir un inventaire des barrières architecturales rendant difficile l'accès aux personnes handicapées et à lancer une campagne d'information dans les milieux publics et privés.

Pour cette étude, la commune a d'ores et déjà pris contact avec l'association « Handicapés Architecture Urbanisme » (HAU), une association dotée d'une solide expérience dans ce domaine. Elle va établir une grille de

contrôle de chacun des 40 bâtiments, aménagements construits, trottoirs et arrêts de bus. Pour l'heure, seule la commune de Thônex a effectué une démarche identique.

Densification de Louis-Casai

Quasi unanimité également (moins une abstention écologiste) pour donner un préavis défavorable au projet cantonal de modification des limites de zones de construction dans le périmètre situé entre l'avenue Louis-Casai et le chemin des Corbilletes.

Le Département de l'aménagement souhaite y instituer une zone de développement 3, en lieu et place de la zone villas pré-existante. Ce projet fait partie d'un ensemble de déclassements envisagé par le chef du Département, le socialiste Laurent Moutinot, pour tenter de résoudre la crise du logement qui sévit actuellement.

Cette modification représente un potentiel théorique d'environ 3400 habitants. Relevons que le Conseil administratif du Grand-Saconnex s'est prononcé le 31 mai dernier contre ce projet de déclassement.

Afin de ne pas dire simplement non aux autorités cantonales, la commune a pensé faire une contre proposition : « Il vaut mieux participer à une démarche si l'on veut obtenir des résultats », a expliqué Christophe Iseli.

Depuis le 29 avril 1993, les communes peuvent piloter l'élaboration d'un projet de loi et s'adresser au Conseil d'Etat, qui a l'obligation d'ouvrir la procédure de consultation, de mise à l'enquête et de validation. L'idée ? En échange de l'abandon du projet de densification de la poche de villas située entre l'avenue Louis-Casai et le chemin des Corbilletes, la commune propose le déclassement du secteur des jardins familiaux de Villars. L'urbanisation de ce secteur permettrait de répondre aux besoins en équipements et en espaces publics du quartier de Châtelaine (augmentation prévisible de plus de 3000 personnes d'ici 2020) et pour le canton cela représente un potentiel de logements à court/moyen terme.

En tant que sociétaire des jardins de

Villars, Otto Caduff (V) annonce qu'il ne participera pas au vote.

Des amendements socialistes sont proposés, auxquels les Verts et les démocrates-chrétiens se sont ralliés. Ils préconisent de : prévoir une densification douce avec du 0,8 pour l'ensemble du secteur pour des immeubles de type HM (habitations mixtes); étudier la réimplantation de jardins familiaux, en nombre suffisant dans un espace approprié ; inclure dans le projet un grand parc et l'implantation notamment d'une école, d'une crèche et d'un EMS ; enfin, prévoir des espaces verts accessibles en suffisance autour des bâtiments.

Après une suspension de séance, une courte majorité (16 voix radicales, libérales et alliance de gauche) décide de renvoyer cet objet en commission (13 contre : socialistes, verts et démocrates-chrétiens). Amendé, cet objet est envoyé en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Petite enfance

Quatre projets de délibérations du Conseil administratif concernent le secteur de la petite enfance, ils sont envoyés après discussion en toutes commissions réunies. Il s'agit d'une part, de la prise en considération de l'initiative 107 « Pour la création d'une nouvelle crèche à Vernier ».

Afin, d'une part, de répondre à cette demande, et, d'autre part, d'étoffer le réseau des institutions de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communal, le Conseil administratif a élaboré un plan directeur des institutions de la petite enfance 2002-2010, lequel constituera la réponse des autorités à l'IN 107. Ce sera un prochain thème développé dans « Informations Vernier » d'avril.

Relevons que seuls trois élus libéraux ont refusé d'entrer en considération pour ces objets.

Une demande de crédit de 3,76 millions de francs destiné aux travaux de construction et de réhabilitation de « l'espace de vie du Lignon », issu d'un prochain regroupement de la crèche et du jardin d'enfants, a été renvoyé pour étude en toutes commissions

réunies par 19 oui et 12 non.

Enfin, une demande de crédit de 900 000 francs devant servir à effectuer des travaux d'étanchéité de toiture des écoles des Avanchets et de Balaxert a été envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie. Par contre, la délibération relative à la fixation des jetons de présence des conseillers municipaux pour 2002 a été prise en considération à l'unanimité, puis votée immédiatement.

Revalorisation du territoire

Un projet de postulat présenté par Dominik Meyer (rad) a été ensuite accepté à l'unanimité. Il invite le Conseil administratif à présenter une étude de faisabilité portant sur la revalorisation du territoire communal occupé par les dépôts de carburant et traitant des aspects économiques, d'aménagement du territoire, de sécurité, d'accès, etc.

Christophe Iseli annonce qu'un groupe de travail a déjà été créé. Il s'est déjà réuni deux fois. Il espère voir évoluer des sous-périmètres dans des délais raisonnables.

La prise en considération d'un projet de résolution présenté par le groupe socialiste est ensuite refusée par 15 voix contre 12 et 2 abstentions (1 vert et 1 ADG). Elle s'intitulait «Pour une avenue de Châtelaine plus sûre et moins bruyante».

Signalons encore une interpellation de Jean-Pierre Thorel (soc) relative à l'agression dont a été victime un enfant de 7 ans aux Libellules et qui lui a valu d'être exclu du Groupement intercommunal des activités parascolaires !

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal

Mardi	5 mars 2002	à 20h30
Mardi	16 avril 2002	à 20h30
Mardi	14 mai 2002	à 20h30
Mardi	25 juin 2002	à 20h30

La première citoyenne du pays a été fêtée à Vernier



Liliane Maury Pasquier

Photo P. Woods

Elue présidente du Conseil National à Berne le 26 novembre dernier, Liliane Maury Pasquier est devenue de ce fait la «première citoyenne de ce pays». Cette socialiste de 44 ans habitant depuis avril 1999 sur le territoire communal, nos autorités ont souhaité marquer cet événement en organisant à son intention une réception ouverte à la population qui s'est déroulée le 15 janvier dernier à la salle d'Avanchet-Salève.

Après plusieurs aubades de la Fanfare municipale, les discours se sont succédés.

Le Maire Nelly Buntschu a ouvert les feux au nom du Conseil administratif : «C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que la commune a appris ta nomination. Je m'adresse à toi en tant que femme. Quand on dit le sexe faible, tu démontres le contraire. En matière politique, tu restes toujours aussi déterminée à défendre les petites gens. Ta clairvoyance, ta sensibilité et ta gentillesse t'aideront à remplir ta tâche».

Puis ce fut à Chantal Longchamp, actuelle présidente du Conseil municipal, de reprendre le flambeau sur un mode plus «académique». Extraits : «La société devient invivable sans une certaine éthique et une certaine bonté. La civilisation, c'est l'art de s'aimer. Je suis persuadée que votre parcours de vie représente les meilleures garanties pour faire de vous une excellente première citoyenne de ce pays. Nous sommes fiers de vous».

«Proche des gens»

La présidente du Conseil d'Etat, la socialiste Micheline Calmy-Rey avait bien évidemment accepté l'invitation. Son discours fut à son tour très apprécié : «Je suis très heureuse d'accueillir aujourd'hui la première citoyenne du pays. Elle incarne une manière d'aborder la politique : proche des gens, cherchant à rassembler, loin des confrontations stériles et arrogantes. Elle fait partie des élus pouvant réconcilier la population avec ses représentants. A l'heure où le civisme paraît démodé, je suis reconnaissante

à notre nouvelle élue de communiquer une image digne.

L'élection d'une Genevoise constitue un atout pour notre canton. J'espère que cela renforcera notre présence à Berne. Cela prouve aussi que sans être issu du sérail universitaire, on peut accéder à de hautes fonctions dans ce pays, à condition d'avoir l'appui de sa famille.

Foncièrement humaniste, Liliane Maury Pasquier n'a jamais mis dans sa poche sa bannière féministe. C'est une battante qui ne plie pas devant l'adversité. Elle ne craint pas de mettre le doigt sur les plaies douloureuses, tel que les sans-papiers. Genève est fier de retrouver son esprit d'ouver-



Photos P. Woods



ture et de dialogue dans cette présidence».

Quatre discours de femmes

Impossible après tant d'éloges de rester muette, Liliane Maury Pasquier a tenu logiquement à s'exprimer aussi. «Je suis Verniolane de fraîche date, depuis trois ans seulement, et pour quelques mètres seulement (Ndlr. elle habite l'avenue de Crozet). J'ai expérimenté dans ma courte existence diverses communes : la Ville, Lancy, Veyrier et Vernier. Cela illustre l'intérêt à reconnaître en Genève un monde en miniature, avec ses riches et ses pauvres, avec ses natifs et ses immigrants (Ndlr. ses parents sont venus du Valais travailler à Genève dès l'âge de 18 ans). Genève donne envie de découvrir le reste du monde.

J'ai la grande chance de pouvoir représenter la Suisse, notamment pour pouvoir dire ce qu'elle est réellement. Mon souhait pour 2002 serait que notre pays adhère à l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour montrer de manière incontestée sa volonté de participer à la vie du monde». Et de poursuivre dans un même souffle : «J'aime les différences de cette commune, ses diversités. Je me sens bien ici. Je peux ajouter Vernier à la liste de mes patries, qui sont, comme le dit Voltaire, les lieux où l'on se sent bien.

Enfin, je tiens à remercier les autorités pour cette fête simple et populaire, comme le milieu dont je suis issue (Ndlr. son père était policier et sa mère ouvrière).»

La partie officielle s'est achevée par la remise par la conseillère administra-

tive Gabrielle Falquet d'un magnifique bouquet de fleurs sous les applaudissements du public. Ce dernier a pu ensuite déguster de la soupe à l'oignon ou encore du pain et du fromage, servi à l'extérieur notamment par les sapeurs pompiers du village.

S.G.

Te reconnais-tu ?



C'est donc bien toi. Où étais-ce ? A quelle date ? Tes parents doivent nous appeler. Ils trouveront le numéro de téléphone dans l'une ou l'autre des mêmes rubriques des mois passés. Tu recevras un bon de fr. 30.- pour acheter des livres. Le délai ? Avant que ne paraisse Informations Vernier du mois de mars.

C'est compliqué ? Le mieux est d'aller à la Mairie de Vernier... Le plus simple aurait été de conserver ce journal lorsqu'il a paru. Du reste, ton prof a dû te le dire: on y trouve des tas de trucs intéressants dans tous les domaines.

le Comité de l'AIVV

Bibliothèques communales de Vernier

C'est à lire près de chez vous :

Alexandre Jardin - Mademoiselle Liberté

Susan Madison - La couleur de l'espoir

Tom Clancy - Power games : Frappe biologique

Le Petit Futé - Genève 2002.

Mon enfant et la consommation

Jean-Jacques Langendorf - La Suisse dans les tempêtes du XXe siècle

Des CD-ROM et des CD audio

sont également à votre disposition dans les trois bibliothèques.

Pendant les vacances scolaires, du samedi 9 février au dimanche 17 février,

la bibliothèque d'Avanchet sera ouverte : lundi 11 février de 16h à 20h

la bibliothèque de Vernier sera ouverte : mardi 12 février de 16h à 20h

la bibliothèque de Châtelaine sera ouverte : jeudi 14 février de 16h à 20h

Avanchet

Dans la galerie marchande
☎ 797 05 55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A
☎ 797 16 82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier

Rue du Village 57-59
☎ 341 04 91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(inscription gratuite, prêt des livres, des revues et CD gratuit)

Retrouvez Florence Henry
pour **I'HEURE DU CONTE**
(dès 6 ans)
Mercredi 20 février

à 14h
à la bibliothèque
d'Avanchet

à 16h
à la bibliothèque
de Châtelaine

Retrouvez Claude Fissé
pour **I'HEURE DU CONTE**
(dès 5 ans)
Mercredi 20 février

à 10h
à la bibliothèque
de Vernier

Durée : environ 1 h. Gratuit.

Sentiment d'insécurité & incivilité : quelles pistes d'actions ?

Réflexions de la section de Vernier du Parti socialiste

Vitrines brisées, appartements cambriolés, femmes agressées dans un parking, enfants rackettés à la récréation, personnes âgées bousculées dans les bus... Voilà des titres de journaux qui nous sont devenus familiers.

Comment répondre à ces incivilités, à cette petite délinquance qui touche nos quartiers ? Certains sont tentés de répondre par des mesures exclusivement sécuritaires. Faut-il vraiment augmenter le nombre de policiers, installer des caméras partout dans les rues et prôner la « tolérance zéro » ? Toutes ces mesures ne sont pas forcément suffisantes, adéquates ou nécessaires. Pour d'autres, la réponse est plus complexe et s'oriente, vers différents axes : participation plus active du citoyen, prévention, insertion, réinsertion, lutte contre le chômage, réponse aux besoins sociaux des quartiers, et amélioration du cadre de vie dans la commune.

S'il faut augmenter le nombre de policiers en renforçant, par exemple, la brigade des mineurs au niveau cantonal, celle-ci devra agir en collaboration avec nos agents de sécurité municipaux, pour une véritable « police de proximité », capable de collaborer avec les citoyens, les partenaires sociaux et développer une action préventive. Pour avoir une plus grande efficacité face aux crimes et aux délits, il faut que la justice apporte des réponses rapides, répondant mieux à la spécificité de la petite délinquance en privilégiant les mesures qui responsabilisent la personne et favorisent son insertion.

La participation citoyenne est un élément essentiel pour créer un espace de vie communautaire propice au renforcement de la solida-

rité, au sentiment d'appartenance à un quartier et au civisme. En effet, nous sommes toutes et tous concernés par la qualité de vie dans nos quartiers et dans notre voisinage. Par notre comportement quotidien, de même que par notre engagement associatif, nous pouvons contribuer à améliorer la sécurité urbaine.

La prévention passe par une extension et une amélioration de l'infrastructure sociale et de l'offre socioculturelle pour tous les groupes d'âges. Par des centres de quartiers dans lesquelles avec les travailleurs sociaux, et les habitants pourront apprendre à dialoguer entre générations et cultures diverses dans le but de lutter contre l'égoïsme croissant, les incompréhensions et les préjugés de tous ordres et ainsi réduire le sentiment de méfiance.

L'amélioration de la sécurité passe aussi par une amélioration de notre cadre de vie. Une mixité au niveau des logements afin de développer une cohabitation plus harmonieuse et des solidarités entre la population « aisée » et celle défavorisée. L'entre-

tien, la propreté des bâtiments publics et privés, des rues et des parcs, l'amélioration de l'éclairage des rues, le respect des règles de circulation routière et de parcage, le décloisonnement des quartiers par l'amélioration des dessertes des TPG et TPV sont toutes des mesures qui contribuent à réduire les inquiétudes.

Le Parti Socialiste de Vernier est bien décidé à agir dans une perspective de collaboration étroite avec tous les partenaires publics et privés, citoyennes, citoyens qui privilégient les intérêts de la collectivité. Ainsi par votre participation citoyenne et notre engagement politique qui se traduira prochainement par des propositions concrètes au Conseil Municipal et au Grand Conseil, nous pourrons, ensemble, rendre nos quartiers plus sûrs et plus agréables à vivre.

Nous sommes également à votre disposition et votre écoute pour en parler avec vous.

N'hésitez donc pas à solliciter l'un ou l'autre de nos élus socialistes, qu'ils soient au Conseil Municipal ou au Grand Conseil.

Informations Vernier - Prochaines parutions

	<u>Remise des textes</u>	<u>Parution</u>
MARS	18 février	11 mars
AVRIL	25 mars	15 avril
MAI	15 avril	6 mai
JUIN	13 mai	3 juin
JUILLET	10 juin	1 ^{er} juillet
AOÛT	22 juillet	12 août
SEPTEMBRE	19 août	9 septembre
OCTOBRE	16 septembre	7 octobre
NOVEMBRE	21 octobre	11 novembre
DÉCEMBRE	18 novembre	9 décembre

Le recyclage au quotidien !



Jusqu'au 23 février, apprenez tout sur le recyclage à Balexert !

Venez voir « La Ronde du recyclage », une exposition interactive et conviviale organisée conjointement par l'association Recydec et la Commune de Vernier.

Un jeu éducatif pour les jeunes, ainsi qu'un atelier où vous pourrez créer des objets à partir d'éléments recyclables, vous permettent, entre autres, de découvrir toutes les facettes et l'importance du recyclage.

Un stand sera également installé pour permettre aux plus jeunes d'y déposer leurs jouets inutilisés, qui seront redistribués à des enfants défavorisés.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

**MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Pas de frais de déplacement aux
habitants de la commune

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

10 ans au service de notre clientèle

FIDUCIAIRE KUFFER & CIE

Chemin de l'Alouette 7, Case postale 32, 1219 Aïre-Genève
Tél. 022 796.35.74 - Fax 022 797.31.41 - Natel 079 442.23.17

Contactez-nous pour votre déclaration fiscale 2001-B,
les changements intervenus sont multiples et compliqués,
tous nos dossiers fiscaux sont traités directement avec l'AFC.

DEPUIS 10 ANS
EXÉCUTIONS RAPIDES, PRÉCISES & PERSONNALISÉES

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
*paramédical ou en
économie*

A votre service
depuis 1952

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat médical
Secrétariat

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 1281 - 16, Gutenberg



MEYRIN FITNESS

17 Prom. Champ-Frèchet
1217 MEYRIN Tél: 022/783.04.94

PARKING ASSURÉ

LE FIT SYMPA !!!

OUVERT 7 JOURS / 7

PERTE DE POIDS RAPIDE

Programme spécial minceur

**VOTRE SANTÉ
UN CAPITAL
À PRÉSERVER**

TOUTES HEURES
TOUTES PRESTATIONS

Michel BONVIN



Linolins - moquettes
parquets (vitrification)

Stock important
Grand choix de coloris
Services rapides et souples
Conseils - Devis

Tél. (022) 798 46 57 - Fax (022) 788 10 09
79, av. Louis-Casaï - 1216 COINTRIN / GE

IMPOTS 2001

Déclarations à remplir jusqu'à fin mars 2002

La commune de Vernier met à nouveau à votre disposition deux permanences pour le remplissage des déclarations fiscales

Ces permanences s'adressent aux habitants de la Commune de Vernier qui ne peuvent remplir seuls leur déclaration et qui ont des revenus trop modestes pour s'adresser à un fiduciaire
Néanmoins, une participation financière de Fr. 15,— vous sera demandée.

Les adresses sont les suivantes :

Centre social du Lignon

78, av. du Lignon
1219 LIGNON
Tél : 420 35 00

Centre social de Châtelaine

4, ch. de l'Etang
1219 CHATELAINE
Tél : 420 34 00

Il est indispensable de téléphoner pour prendre **rendez-vous** dès que vous êtes en possession **des justificatifs**

de vos revenus 2001 ainsi que de votre déclaration

Limite de revenus

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu brut annuel n'excède pas :

Fr. 40'000,—	personne seule
Fr. 50'000,—	couple
Fr. 60'000,—	famille

L'épargne ne doit pas dépasser globalement :

Fr. 25'000,—	personne seule
Fr. 40'000,—	couple/famille

Nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents à amener, selon votre situation personnelle :

1) AVS – AI – OCPA

- attestation rente AVS-AI de l'année précédente (2001)
- attestation OCPA (prestations versées l'année précédente 2001)
- attestation retraite éventuelle 2ème pilier (2001)
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2001)

- cotisations assurance maladie (2001)
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2001)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 2001

2) SALARIES

- attestation salaire 2001
- attestation chômage, indemnités PCMM (2001)
- attestation indemnités pertes de gains (2001)
- attestation allocation logement, allocations familiales (2001)
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2001)
- cotisations assurance maladie (2001)
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2001)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- assurance vie (contrat)
- si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 2001
- pension pour personne à charge



Ramassages ménagers

DÉCHETS ENCOMBRANTS mardi 5 mars 2002

Sont considérés comme déchets encombrants: meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES jeudi 7 mars 2002

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc., doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» disponible à la Mairie ou au Centre d'entretien au prix de Fr. 75.-.

Renseignements : Centre d'entretien, tél. 306 07 00.

LA MACAV



Ouverte du mardi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h30. Fermeture durant les vacances scolaires.

du 25 février au 23 mars 2002
CLUB EN FAUTEUIL ROULANT
DE GENEVE
ARTISANAT

NOUVEAU : «FOIRE DU PRINTEMPS»

Pour les habitants de la Commune de Vernier.

Nettoyage de Printemps !

Alors profitez de vider vos caves et greniers et venez participer à la vente

Brocante du Lignon Centre commercial du LIGNON qui aura lieu le **samedi 20 avril 2002**

Pour renseignements et inscriptions :
contactez Mme MAGNIN
le soir au 757 01 38 ou
les mercredis au 796 78 73.

Petites annonces à votre service gratuitement

Transmettez-nous vos annonces par
fax au 306 06 21, par tél. au 306 06 20
ou par e-mail : m.mex@vernier.ch

Echange

Qui échangerait avec nous des auto-
collants «Panini Harry Potter» ou
«Merlin 2001 Pokemon ? Marinette et
Sylvain, tél. 796 71 08.

Appartement

Recherche 5-6 pièces avec jardin ou
balcon, ~2500.- c.c. avec possibilité
de parking. Récompense. Tél. 079
628 83 74.

Prix « Femme exilée » 2002

Le Prix « Femme exilée » a été créé
en 2001 pour rendre hommage à des
femmes de tout âge et de toute prove-
nance, qui vivent parmi nous en tant
qu'exilées ou réfugiées, et souvent
dans la précarité.

Elles ont en commun des trajectoires
de vie marquées par la souffrance, la
violence, la persécution, la guerre.

Elles affrontent ici, toutes les incerti-
tudes et les difficultés de l'exil ; elles
assurent courageusement de lourdes
responsabilités familiales et font de
grands efforts pour s'intégrer parmi
nous.

Malgré les difficultés, elles essayent
de faire des projets pour l'avenir de
leurs enfants, de leur famille, de leur
pays.

Le prix a pour objectif de les faire
connaître et de rendre publiquement
hommage à leur courage et à leur
dignité.

Le prix est attribué à une ou plusieurs
femmes exilées en Suisse latine.

**Le prix sera attribué pour la pre-
mière fois le 7 mars 2002**, lors d'une
cérémonie officielle, présidée par

Mme Liliane Maury Pasquier,
Présidente du Conseil national
et Mme Micheline Calmy-Rey,
Présidente du Conseil d'Etat.

Les six femmes pressenties pour le
Prix 2002 sont toutes domiciliées sur
le canton de Genève, et l'un d'entre
elle habite la commune de Vernier.

Pour plus de renseignements:

F-INFORMATION
rue de la Servette 19
case postale 125
1211 Genève 7
tél. 740 31 00, fax 740 31 44
E-mail : femmes@f-information.org

THEATRE DES RANCHES

DU 1ER AU 23 MARS 2002

" LES PHYSICIENS " de F. Dürrenmatt



10 11 12 13 Nous sommes à la Villa "LES CERISIERS" 6 7 8 9
de la maison de repos de Mlle Von ZAHND.

LES PHYSICIENS

- 1 NEWTON : Félix MARTINELLI
- 2 EINSTEIN : Alain GUERDAT
- 3 MÖBIUS : Jean-Luc PELLET

LE PERSONNEL

- 4 LA DIRECTRICE : Nicole GOOD
- 5 L'INFIRMIERE-MAJOR : Dominique MAIGRE
- 6 MONIKA : Sophie FIGUET
- 7 L'INFIRMIER-CHEF : Albert MORARD
- 8 L'INFIRMIER I : Gregory GROSS
- 9 L'INFIRMIER II : Christian PRALONG

LA POLICE

- 10 L'INSPECTEUR : Alain RAMEAU
- 11 LE LEGISTE : Daniel MAECHLER

- 12 BOHRER : Florence PELLET
- 13 GUHL : GREGORSKY

LA FAMILLE ROSIER

- 14 Mme ROSIER : Nicole SCHÜPBACH
- 15 LE MISSIONNAIRE : Philippe FLÜCK

en alternance :

- 16 FILS I } Alexandre CARIDDI
- 17 FILS II } Jérôme DIEZ
- 18 FILS III } Nils HALDI
- Kiyan KHOSHOIE
- David LAWRENCE
- Antoine MEZZENA
- Nicolas SCHELL

Nous remercions la Commune de Vernier et le Grand-Théâtre de Genève pour leur précieuse collaboration.
Merci à FIAT AUTO (Suisse) SA Succursale de Genève pour son soutien publicitaire dans la presse genevoise.

Echos des clubs d'aînés

AUX AÎNES DE TOUS LES QUARTIERS DE VERNIER

Dans ces pages, l'an dernier, vous avez pu, de temps à autre, lire un reflet d'une activité de nos cinq clubs de la commune. Si vous désirez y participer, nouer de nouvelles amitiés, partager de bons moments, n'hésitez pas à rejoindre l'un de ces cinq clubs. Il vous accueillera à bras ouverts !

Club des aînés d'Avanchet

Dir. collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Yvonne Tornare,
ad interim
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 078 831 50 40
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h30 à 17h30.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

FETE DE NOEL AUX LIBELLULES

Nous voulons vous conter la magnifique fête organisée aux Libellules par les habitants fréquentant l'arcade et l'association VIE.

Tout a commencé par des affiches de toutes les couleurs collées dans les allées et confectionnées par Lourdes et Virginie.

Puis les commerçants ont été sollicités pour offrir des cadeaux aux enfants, la boulangerie, l'épicerie, la station Shell, l'épicerie d'Aire.

Les habitants du quartier, dont Mme Monique Basignolo, ont largement participé aux cadeaux des enfants en offrant gâteaux et friandises.

Un vent de fête a animé l'arcade où les objets, les cadeaux pour la fête étaient entassés.

Des animations pour enfants ont été préparées par les enfants eux-même et par Lourdes.

L'association VIE a largement participé à l'achat de boissons et de nourriture. Lola et ses collaborateurs étaient présents à la fête.

Le 19 décembre, au club d'aînés, on s'active dès le matin pour préparer et décorer la salle. Shirley, Lourdes, Véronique et Elisabeth d'ATD Quart Monde se sont donné la main pour faire du club d'aînés une merveilleuse salle de fête.

Le soir vers 18h, la salle est très animée. Une trentaine d'enfants sont là autour du Père Noël.

Les collègues du CASS de Châtelaine, venus en nombre, offrent le vin chaud à tous les convives. Signalons aussi la présence d'ATD Quart Monde qui connaît bien les enfants du quartier puisqu'ils font une animation hebdomadaire.

Des bûches de Noël sont offertes par le Service social communal et nous noterons la présence de Mme Falquet, conseillère administrative, durant cette soirée.

Les adultes, dont quelques personnes âgées, boivent l'apéro et grignotent des amuse-gueules, le début de la soirée commence par le spectacle des enfants.

Des garçons, dont Bruno et Kevin, se lancent sur la piste et nous font une démonstration de break dance.

Des filles, dont Houda, Sonia et Leticia, exécutent un ensemble de danses modernes et se régalent en dansant. Plus tard dans la soirée, nous aurons les envoûtantes danseuses du ventre en la présence de Nejmal avec leurs robes et leurs foulards de couleurs qui nous font passer un sacré bon moment.

Mais l'heure est à la chorale des enfants qui entonnent sous le regard concentré des adultes des chants de Noël. Nous avons presque la larme à l'œil car c'est un peu émouvant tous ces enfants petits et grands si fermement fiers de se produire.

C'est la distribution des cadeaux avec le beau Père Noël,

il y en a pour tout le monde, les enfants en ont plein les mains et la bouche. Quel bonheur !!!

Puis nous dégustons le bon couscous marocain fait par Fatima et Jaïda ainsi que les plats portugais. Tout le monde a apporté une boisson, un petit dessert et voilà qu'arrive Mohamed à la sortie de son travail avec plein de gâteaux.

Nous parlons ensemble, dansons, échangeons et tous sont contents d'être là.

Ghyslaine a aussi beaucoup aidé à l'organisation de la fête et nous regrettons son départ pour un autre quartier.

Les ados aident pour le rangement vers minuit avec les adultes restants.

A refaire l'année prochaine.

Joachim, Lourdes, Jocelyne



ASTOR PIAZZOLLA qui est devenu le grand musicien et compositeur bien connu entre autres, des «tangueros» et accordéonistes, a bien failli ne jamais l'être: petit figurant dans un des films tournés par Carlos GARDEL - l'inimitable chanteur venu peu à peu au tango - celui-ci le remarqua et l'invita à l'accompagner pendant une tournée, en 1935.

Le jeune Piazzolla avait alors 14 ans; il ne put répondre favorablement à cause d'un problème familial. Cela lui sauva probablement la vie, car une effroyable collision entre deux avions provoqua la mort de 14 personnes dont celle du célèbre chanteur.

Un peu avant la 2e guerre mondiale, Astor Piazzolla devint arrangeur dans un orchestre argentin, puis créa en 1946 sa propre formation. Par la suite il l'abandonna pour se consacrer à la composition et allait avoir une grande influence dans le développement et le style du tango.

En 1953, Astor Piazzolla obtint un prix pour une composition symphonique. A cette consécration était attachée une bourse d'étude qui lui permit d'étudier avec Nadia BOULANGER, au Conservatoire de Fontainebleau. Il pour-

suivit cet enseignement pendant plusieurs mois, surtout pour le contrepoint qui consiste à superposer plusieurs lignes mélodiques de telle sorte que «le résultat final sonne à merveille»; Piazzolla dixit.

Astor Piazzolla, c'était surtout le bandonéon et le tango et dans ce domaine, grâce à son génie, il fut rapidement connu en France puis dans les pays voisins.

De nos jours, les orchestres accordéonistes jouent souvent l'une ou l'autre de ses oeuvres qui rencontrent toujours un grand succès.

Astor Piazzolla nous a quittés en automne 1992.

référence: Nardo ZALKO; UN SIECLE DE TANGO- Paris Buenos-Aires; Editions du Félin, 1998.

Nous remercions M. Marcel Pasquier pour son aide précieuse et signalons son ouvrage : BANDONEON ET TANGO; on peut l'obtenir à son adresse: chemin du Vuillonex 21 - 1232 CONFIGNON; tél. 022/757 66 55.

RENSEIGNEMENTS AVENIR DE CHATELAINE :

* Cours d'accordéon :	Sylvie BOSSI	tél 022/782.05.89	sbophd@bluewin.ch
* Cadenza Baiana :	Sylvie BOSSI	tél 022/782.05.89	sbophd@bluewin.ch
* Cours de piano :	Fabrice PECOUD	tél 022/950.41.44	
* Cours de solfège :	Gisèle DEMIERRE	tél. 022/756.01.55	
* Orchestres, concerts :	Daniel CLOUX	tél. 021/825.40.09	
* Président :	Christian SCHALLER	tél 022/342.09.77	

Vous avez dit «violon d'Ingres» ?



C'est encore une Anonyme !

Elle aime les plateaux ronds de nos grand-mères (ou de nos grands-mères).

Elle ne déteste toutefois pas d'autres formes. Mais ce qu'on trouvait pour cent sous il y a 20 ans ...

Inutile d'appeler : elle ne vous donnera rien

Votre assureur à Vernier



Armando Amore Conseiller en bancassurance

Natel 079 200 70 51
Bureau 022 809 13 27
Fax 022 809 13 00
E-mail armando.amore@helvetiapatria.ch

- Analyse de portefeuille
- prévoyance privée, 3ème pilier, économies d'impôts
- prévoyance professionnelle, 2ème pilier, contrats cadres
- assurance fonds de placement, prime unique, rentes viagères
- assurance pme, ménage, véhicules à moteur
- RC professionnelle, privée
- maladie collective, perte de gains
- assurance travaux de construction, technique, transport

Helvetia Patria Assurances
Agence générale de Genève
Bd Georges-Favon 18
1211 Genève 11



RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest

UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative. Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller plus loin.

Horaire de notre agence de Vernier :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 3,875 % net !

☎ 022 – 753.91.91

C'EST UN COCKTAIL QU'ON VOUS OFFRE ICI. VOYEZ PLUTÔT:



Le Grand prix de Suisse 1931:
devant le Café de l'Aviation



Devant cet autre, il y avait une pompe à essence



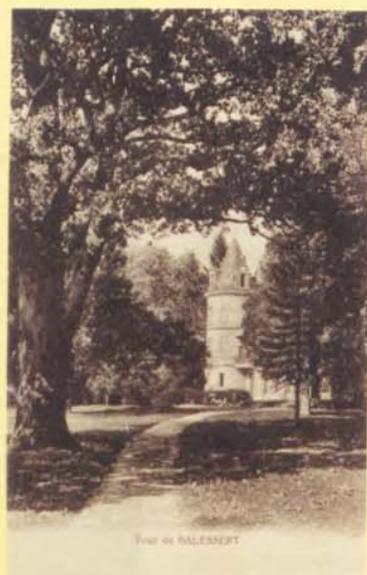
Le petit tram à Châtelaine



La Mairie, devenue l'Ancienne...



On mobilisait devant l'Ecole d'Horticulture



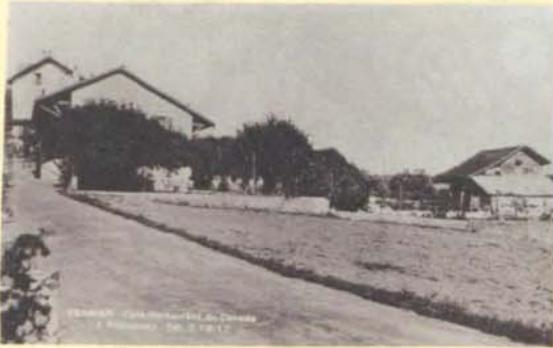
Quelle vue romantique



Le bâtiment à droite est toujours là :
route de Peney



Des ouvriers de la Parfumerie: beaucoup habitaient
Vernier



Le Café-Restaurant Pichonnaz :
on vous en a parlé



On allait à AIRE-la-VILLE par ce pont : voyez
«Profil de Vernier» de M. Pierre Pittard



Le tram s'en va vers la ville



Là, il est plus près. Il était vert. C'était sa couleur
préférée.



Un beau chalet, c'est quand même agréable.
Aujourd'hui, on remet ça

L'une ou l'autre de ces photographies ont déjà paru ici ou ailleurs: on se refait un petit plaisir ! Nos correspondants (parce que nous en avons) sont très sympathiques: ils pensent à nous, donc à vous. Les citer ici serait démesuré. Mais relisez les numéros précédents: vous les y retrouverez tous.

Toutefois, le dernier en date, le cadet - appelons-le Ernest si vous le voulez bien - vous a gâtés : quatre de ces reproductions lui reviennent. Merci, Ernest ! Ah ! On allait oublier : la Fabrique de carbure, vous la devez à Colette. Merci Colette !

le Comité de l'AIVV

Expo "Il était une fois
en Amérique"

Opéra

théâtre d'ombre

Spectacles

Contes

Festival
jeunesse
de Vernier

du 6 au 24 mars 2002

Vente billets:

Stand Info Balaxert, tél: 022 979 02 01
Service culturel Migros-Genève
7 rue du Prince-Genève

Renseignements:

Com mune de Vernier, tél: 022 341 41 04